

**2019.12.17.02 – 7.10.2 Finances locales
Tarifs 2020**

Considérant que les élèves sont scolarisés en maternelle au Syndicat des Crys de Peillonex et que la structure applique une tarification au quotient familial, il est proposé d'appliquer la même tarification.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur et propose de les revoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'établir les tarifs en fonction du quotient familial des familles.

FIXE les tarifs du service enfance ainsi :

Dépôt de garantie pour l'année scolaire et par famille.....	80,00 €
Retard de paiement.....	15 % de la facture
Prestation sans inscription	coût de la prestation majoré de 100 %
Pénalités pour absence	
Absence signalée	coût de la prestation
1 ^{ère} absence non signalée	coût de la prestation
2 ^{ème} absence non signalée	coût de la prestation + pénalité de 5 €
3 ^{ème} absence et plus non signalée.....	coût de la prestation + pénalité de 10 €
Majoration retard le soir après 19h00.....	10,00 €

CANTINE

QF 0 à 1000	4,50 €
QF 1001 à 1500	5,00 €
QF 1501 à 2600.....	6,00 €
QF < 2601.....	6,60 €
Frais de garde pour projet d'accueil individualisé	2,00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tranches horaires 7H-7H30 ; 7H30-8H20 ; 16h30-17h30 ; 17h30-18h30 et 18h30-19h00

QF 0 à 1000	2,00 €
QF 1001 à 1500	2,50 €
QF 1501 à 2600.....	3,00 €
QF < 2601.....	3,50 €